INSTRUCTIONS & GARANTIE

Clubmaster CHIC



INSTRUCTIONS

La montre BRISTON doit être entretenue régulièrement pour garantir un bon fonctionnement.

Les intervalles d'interventions varient en fonction du modèle, du climat et du soin apporté à la montre par son propriétaire.

En règle générale, nous recommandons l'application des étapes ci-jointes en vue de préserver le plus longtemps possible l'état irréprochable de votre montre.

- > Températures : évitez les températures au-delà de 0/100°F; -20/+40°C ou les environnements extrêmes.
- > Evitez une exposition prolongée au soleil, les contacts avec l'eau et la vapeur en vue de prévenir toute déformation ou décoloration
- > Evitez les contacts avec l'alcool, les parfums, les détergents, tout produit cosmétique en vue de prévenir toute corrosion.

- > Serrage du remontoir : vérifiez que la couronne du remontoir est en position normale afin d'éviter toute pénétration d'eau dans le mécanisme.
- > Vérifiez le niveau d'ATM de votre modèle afin de savoir dans quelles circonstances utiliser votre montre (10 ATM = 100 mètres de profondeur 330 feet).

Pour rappel, votre montre BRISTON est adaptée uniquement aux activités où l'eau est utilisée de manière modérée, comme se laver les mains ou douche ainsi qu'aux activités récréatives comme le surf, la natation, la voile et aux autres sports aquatiques. NE CONVIENT PAS pour la plongée.

RÉGLAGE DE LA MONTRE BRISTON



Réglage de l'heure

- 1. Tirez délicatement le remontoir dans sa 1 ère position.
- 2. Tournez le remontoir pour régler les aiguilles des heures et des minutes.
- 3. L'aiguille des secondes redémarre lorsque le remontoir est repoussé dans sa position normale.

GARANTIE

Grâce à la garantie BRISTON, toute montre BRISTON sujette à la réparation d'un quelconque défaut de fabrication sera réparée gratuitement. Le certificat de garantie doit être dûment complété, cacheté et signé par le distributeur BRISTON agréé. Les événements ou éléments suivants ne sont pas couverts par la garantie BRISTON :

- > tous les dommages résultant de soins inadéquats ou insuffisants, d'un accident ou d'une usure normale;
- > le cadran de la montre, le verre minéral, la boîte, son bracelet, la pile, les passants du bracelet ou tout autre accessoire vendu avec la montre ou contenu dans l'emballage;
- > toute réclamation liée à un dommage ou une lésion causée directement ou indirectement par le port d'une montre BRISTON;
- > une défaillance fonctionnelle de la montre suite à l'épuisement de la pile;

> une perte en termes de résistance à l'eau suite à un contact avec de l'eau à plus de 100 mètres OU une perte en termes de résistance à l'eau suite à l'utilisation de la couronne de remontoir sous l'eau OU des dégâts consécutifs à l'usage d'alcool ou d'un détergent OU la présence de dégâts ou d'une corrosion significatifs sur la montre.

Les clients réclamant des services supplémentaires ou qui ne sont pas en mesure de présenter un certificat de garantie valide se verront facturer les honoraires d'intervention par BRISTON.

Toutes les informations reprises ci-dessus ont été consignées comme étant des informations techniques et seront sujettes à l'approbation finale de BRISTON. Tous les cas non couverts par la liste ci-dessus seront traités à l'avenant.

Les informations contenues dans ce document sont la propriété de BRISTON et ne peuvent pas être reproduites sans son autorisation.

Chaque montre BRISTON est couverte par une GARANTIE INTERNATIONALE DE 2 ANS contre tout vice de matériel et de fabrication. Cette garantie couvre toutes les pièces, à l'exception de la pile et des autres éléments mentionnés ci-dessus.

Nous ne sommes pas tenus responsables des dégâts occasionnés par la possession ou l'utilisation de la montre.

En cas d'échange d'une montre, BRISTON fera son possiblepour vous satisfaire & échanger à l'identique.

Cependant, BRISTON ne peut garantir exactement le même imprimé ou coloris notamment sur les effets «écaille de tortue» car l'acétate de cellulose est unique et «fait main».

En cas de défaillance de la montre due à un vice de matériel ou de fabrication, veuillez nous la renvoyer. Veuillez joindre à votre montre, le coupon de garantie complété (avec le cachet du magasin) ainsi que la preuve d'achat, et indiquez clairement la nature du vice.

Cette garantie limitée est nulle si le vice est dû à une utilisation abusive ou inappropriée de la montre.

Merci de contacter en premier lieu un revendeur agréé qui se chargera de la procédure de retour ou contactez-nous par e-mail à : sc@briston-watches.com

www.briston-watches.com

www.briston-watches.com